

N° 9

3 juillet 2017

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Secrétaire Général

Patrick SAINT-LEGER
saintleger.sne@gmail.com

Port: 06 70 81 17 16
Permanence : 01 40 81 22 28

Secrétaire adjointe

Marie-Louise LE COGUEC
06 87 27 13 30

marie-louise.le-cogiec@developpement-durable.gouv.fr

Elus CAPN ATE

ATPE Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Anne-Marie LABERDESQUE
05 59 05 32 13
aml.fda@wanadoo.fr

ATE Frédéric GOULET
06 41 25 26 60
frederic.goulet@ecrinsparcnational.fr

Thierry BEAUVAIS
06 25 07 05 50
thierry.beauvais@oncsf.gouv.fr

Michael CHENARD
06 21 85 18 41
michael.chenard@afbiodyversite.fr

Ludovic SALLEE
06 71 53 87 44
ludovic.sallee@oncsf.gouv.fr

sne-fsu.org



sne-fsu.org/sne/

CAPN ATE du 29 juin 2017

Une fois encore cette CAPN illustre la pauvreté du dialogue social au sein du ministère.

En effet, malgré de nombreux débats et les oppositions unanimes des OS, l'administration reste, la plupart du temps, bloquée ou propose, dans le meilleur des cas, un marchandage. C'est donc un sentiment d'impuissance qui prédomine chez vos représentants au sortir de cette instance.

L'inégalité de traitement des demandes de mutations entre les différents établissements est toujours aussi intolérable.

Les postes d'ATE dans les Parcs Naturels Marins semblent toujours aussi difficiles à obtenir, même lorsqu'on montre toute sa bonne volonté en matière de formation ou de motivation. Les raisons de refus sont obscures et malgré un âpre débat en séance, l'administration ne veut pas revenir sur les choix de ses directeurs. Choix qui se font comme dans le privé, sur lettre de motivation et entretien téléphonique, le plus souvent, alors qu'il s'agit de postes de catégorie C sans profil particulier : donc de nouvelles méthodes de recrutement. Cette inégalité devient d'autant plus préoccupante que les PNM font dorénavant partie de l'AFB, **il existe maintenant une inégalité de traitement au sein du même établissement !**

Les débats ont été très denses et nombre de choix de l'administration nous laissent perplexes. En effet, l'intérêt des agents n'est jamais une priorité pour elle, si bien que certains agents se voient bloqués dans leurs demandes de mutations quand certains autres peuvent partir au bout de 7 mois.

L'administration veut imposer un nouveau délai de 3 ans minimum en poste pour tous les agents avant mutation.

Cette règle pourrait être dérogée selon les cas (rapprochement de conjoint, maladie, RPS, etc...). Nous signifions à l'administration que nous ne pouvons valider cette pratique, qui était préalablement de 2 ans et uniquement pour les primo affectés (avec dérogation possible à 1 an selon les cas).

L'administration refuse de déroger à 1 an alors que nous constatons à cette CAPN des avis favorables pour des agents ayant des délais d'affectations inférieurs.

Nous vous incitons de ce fait, si vous avez des velléités de mutation, à bien réfléchir avant d'entreprendre un mouvement (notamment en cas de changement de spécialité), l'administration étant de plus en plus contraignante en la matière.

Autre nouveauté, l'ouverture des postes ATE aux TE

Le SNE-FSU considère de façon pragmatique que si l'administration ouvre les postes de C aux B, l'inverse doit être vrai aussi. **Cette nouvelle orientation n'est toutefois pas acceptable sans une intégration rapide de tous les ATE dans le corps des TE**, et la requalification de certains TE en catégorie A, au risque de fragiliser les services.

Notre combat principal reste donc bien celui-ci, en ce qui concerne les corps de l'environnement.

A défaut de pouvoir modifier cette nouvelle orientation, nous demandons à l'administration d'ouvrir tous les postes aux ATE (hors position hiérarchique) et aux TE (y compris les postes en DR, CNERA etc.), et pas seulement à une poignée au bon vouloir des DIR, ceci afin que les ATE ne soient pas les grands perdants de l'histoire.

Nous avons rappelé à l'administration que le Ministère a reconnu en décembre que TOUS les ATE exerçaient des missions de catégorie B, et qu'il fallait maintenant étudier les modalités de transformation du corps et les délais.

Notre demande doit donc être perçue dans la logique de l'accession de tous les ATE au grade de TE, et pour éviter que l'affectation d'ATE sur certains postes de B ne soit un prétexte pour favoriser l'avancement au corps des TE et ne crée de l'iniquité. Ceci permettra également d'ouvrir des perspectives de mutation pour les personnels ATE sur des postes techniques.

« REDUCTION D'ANCIENNETE 2016 » :

Il s'agit du dernier exercice de réduction d'ancienneté. Ce système étant abandonné depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la publication du Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires d'Etat de catégorie C.

Les agents dont la valeur professionnelle a donné satisfaction bénéficient d'une réduction d'ancienneté au titre de l'année 2016, dans la limite de l'enveloppe disponible, pour accéder plus rapidement à l'échelon supérieur.

Sont exclus de ce dispositif : les ATE et les ATPE2 au 12^{ème} échelon, les ATPE1 au 9^{ème} échelon, et les agents radiés (départ en retraite).

Enveloppe 2016 : 1157 mois de réduction d'ancienneté

1087 agents vont bénéficier de 1 mois de réduction d'ancienneté.

Et afin de consommer tous les mois de réductions d'ancienneté, il a été décidé que 35 agents dont les indices sont les plus faibles, bénéficieront de 2 mois de réduction d'ancienneté.

Cela concerne 27 ATE aux échelon 3 et 4, et 8 ATE à l'échelon 5 (les plus vieux en âge, dernièrement nommés dans l'échelon).

« INTEGRATIONS »

BERNARD Sébastien	AFB - SD de la Haute-Vienne (87)
VERNIER Dominique	ONCFS - SD de la Meuse (55)

« TITULARISATIONS »

PETZNY Dimitri	ONCFS - SD de l'Oise (60)
MANCIAUX Frédéric	ONCFS - SD des Ardennes (08)

Nous leurs souhaitons la bienvenue et une longue carrière dans le corps des ATE



« MUTATIONS »

ONCFS

Résidence administrative (affectation)	Nom prénom (Observation)
Landrais (BMI Sud-Ouest - 17)	Cyril RETAUD (ONCFS SD17)
Toulaud (SD 07)	Christophe MOUNIER (détachement)
Gleize (SD 69)	Cliff DUFORT (PNM Mayotte)
Sevrier (SD 74)	Pascal ERBA (réintégration)
Port sur Saone (SID 70/90)	Maxime COQUELLE (détachement)
Etueffont (SID 70/90)	Laurent WOLFF (détachement)
Lure (SID 70/90)	Ophélie CARITEY (détachement)
St Briec (SD 22)	Yannick LE ROI (ONCFS SD35)
Landivisiau (SD 29)	Corinne PEPIN-DONNAT (détachement)
Vannes (SD 56)	Franck VARAGNAT (ONCFS SD26)
Auffargis (BMI Ile de France - 78)	Sylvain BERANGER (détachement)
Troyes (SD 10)	Sandrine FROISSART (détachement)
Gerstheim (SD 67)	Benoît OZANON (ONCFS SD54)
Guebwiller (SD 68)	Stéphanie BIELLMANN (ONCFS SD39)
Beauvais (SD 60)	Vincent MANTEAU (détachement)
Ussel (SD 19)	Yannick BESSON (ONCFS SD79)
Pau (SD 64)	Jérémy LABEDE (ONCFS SD09)
St Girons (SD 09)	Alain ALRIC (AFB DAST)
St Girons (SD 09)	Philippe DEGEILH (ONCFS BMI Corse)
Villeneuve de Rivière (SD 31)	Julien FRANOT (AFB SD31)
Pavie (SD 32)	Willy DUFRECHOU (ONCFS SD47)
Juvignac (SD 34)	Corinne RETIERE-ROSKAM (AFB SD34)
Juvignac (SD 34)	Florian VALENTINI (ONCFS SD06)
Bedarieux (SD 34)	Eric SEBE (ONCFS SD06)
La Barthe de Neste (SD 65)	Jean-Michel TISNE (PN Cévennes)
Lamentin (SMPE Guadeloupe)	Ronyl NARFEZ (détachement)
St Denis (SMPE La Réunion)	Sébastien LEFORT (PN Réunion)
Ajaccio (SID Corse)	David LALLIER (détachement)
Ajaccio (SID Corse)	David SUSINI (détachement)
Carros (SD 06)	Franck MARRONE (détachement)
Caussade (SD 82)	Jérôme GAYRARD (PN Réunion)

MILIEUX AQUATIQUES

Résidence administrative (affectation)	Nom prénom (Observation)
Troyes (SD 10)	Mickaël PINGUET (ONCFS SD12)
Argentan (SD 61)	Stéphane MACE (ONCFS SD61)
Bastia (SID Corse)	Oriane GIACOMMETTI (détachement)
Eu (Pôle Etude et Recherche Rennes)	Pascal DOMALAIN (AFB SD76)
Thuir (SD 66)	Jean Pierre ALAZET (ONCFS SD66)
Montauban (SD 82)	Régis DESCAMPS (AFB SD47)
Gleizé (SD 69)	Damien SAUVANT (ONCFS SD01)

ESPACES PROTEGES

Résidence administrative (affectation)	Nom prénom (Observation)
Argelès (PNM Golfe du Lion)	Gilles ESPOSITO (PN Port Cros)
Argelès (PNM Golfe du Lion)	Jérémie JOURDAN (PN Vanoise)
Argelès (PNM Golfe du Lion)	Xavier ROZEC (ONCFS SD84)
Boulogne (PNM Estuaires Picards)	Yannick DAMMAN (détachement)
Le Teich (PNM Arcachon)	Virginie ROG (ONCFS SD30)
Le Teich (PNM Arcachon)	Olivier TREVIDIC (AFB SD66)
Bastia (PNM Cap Corse)	Franck GAUTHIER (AFB SID Corse)
Bastia (PNM Cap Corse)	Alexandre CRISPI (détachement)
La Serreyrègue ou Le Vigan (PN Cevennes)	Cyrille ROMBAUT (AFB SD65)
Hyères (PN Port-Cros)	Claude LEFEVRE (PN Calanque)
La Croix Valmer (PN Port-Cros)	Didier GUEYRAUD (détachement)
St Martin Vesubie (PN Mercantour)	Virginie MESSAOUDENE (détachement)
St Sauveur en Tinée (PN Mercantour)	Aurélie CASTELLANA (détachement)
Venosc (PN Ecrins)	Aurore SEIGNEMARTIN (PN Vanoise)
Entraigues (PN Ecrins)	Alexandre TERREAU (PN Port Cros)
Monétier les bains (PN Ecrins)	Jean-Pierre BERGEON (PN Mercantour)
Tignes (PN Vanoise)	Pierre-Jean VANMARKE (détachement)
Champagny (PN Vanoise)	Marion DRAPERI (AFB SD01)

Certains postes n'ont pas été pourvus au regard du peu d'ancienneté du candidat dans sa dernière affectation.

Les autres postes n'étaient pas vacants, n'avaient pas de candidats, ou les demandes concernaient des détachements qui ont été refusés suite à l'avis défavorable des établissements, à la mauvaise catégorie des candidats (C1 au lieu de C2 minimum), ou à l'impossibilité d'être détachés sur un corps civil.